



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 janvier 2018

Présents :

Bureau : MME BEVIERE, LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PETETIN, PICARD, POISSON, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

Autres personnalités : Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. GUERIN, Conseiller départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MMES CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, M. THION.

Autres personnalités : Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, M. VERGER, Conseil régional, MM. GAUDET, Conseiller départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 7 décembre 2017 (envoyé par mail)
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale :
 - . Examen des dossiers de demande de subvention
 - . Evolution du CRST et préparation du bilan à mi-parcours
- SAGE Nappe de Beauce :
 - . Elaboration du projet de territoire sur le Puiseaux-Vernisson
 - . Etude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin
- Contrat Global d'Actions Essonne amont : lancement de la consultation « Etat final du suivi des masses d'eau ».
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue à Mme la Sous-préfète et aux élus et excuse MMES DUBOIS et BESNIER, retenues par ailleurs.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 7 décembre 2017

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 7 décembre : examen des dossiers de demande de subvention pour le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, dont celui de l'Atelier-Musée de l'Imprimerie à Malesherbes, la liaison douce de Dadonville, le bâtiment du Jardin de la Voie Romaine, la ressourcerie de Trilaction, la préparation du Comité syndical.

Mme BEVIERE précise avoir reçu des demandes de modification de la part de M. PETETIN et de Mme BESNIER.

La première demande concerne la présentation du projet de voie douce à Dadonville.

Mme BEVIERE donne lecture de la proposition, qui est acceptée à l'unanimité. Le texte correspondant est modifié comme suit : « *Les flux de circulation sur les autres routes et chemins de la commune ne nécessitent pas de voie dédiée ; avec ce projet, le « schéma » de circulation douce est donc très avancé. Il restera à réaliser la jonction avec Pithiviers via le Faubourg du Gâtinais et la rue d'Yèvre. La construction du 2^{ème} collège nécessitera l'aménagement de l'extrémité du tronçon entre la rue d'Yèvre et la liaison douce vers Dadonville Bourg.*

D'un point de vue touristique, cette nouvelle voie facilite également le flux entre Yèvre-le-Châtel (classé « Un des Plus Beaux villages de France »), le château de Denainvilliers, Pithiviers et le sud de l'agglomération. »

La deuxième modification porte sur l'inauguration du projet. Mme BEVIERE donne lecture de la proposition. Il est proposé de ne pas la retenir et de supprimer ledit passage. Le texte est modifié comme suit : « *Mme BEVIERE rappelle que le projet a été inauguré en septembre dernier. »*

La troisième proposition concerne la rédaction relative au financement de l'Atelier-Musée de l'Imprimerie. Mme BEVIERE donne lecture de la proposition faite par Mme BESNIER, qui est acceptée à l'unanimité. Le texte correspondant est modifié comme suit : « *Il est demandé par la Région l'obtention de la labellisation Musée de France. Les démarches sont engagées.*

Mme BEVIERE précise qu'une subvention complémentaire de 200 000 € a été votée par la Région Centre-Val de Loire. Le dossier est soutenu par Mme BESNIER. »

Il n'est pas formulé d'autre remarque.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, compte-tenu des 3 modifications vues ci-dessus.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

- Acquisition de matériels pour la gestion différenciée des espaces publics de Chambon-la-Forêt, Commune de Chambon la Forêt.

A partir de 2017, la commune s'est engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires et souhaite poursuivre ses aménagements dans les autres zones du village.

Afin de parfaire la démarche, le conseil municipal souhaite acquérir du matériel alternatif spécifique.

Après avoir établi un programme, bénéficié de conseils, de solutions alternatives avec la FREDON (Cf. phase 1 en fonctionnement), la commune a mené plusieurs animations auprès de la population pour communiquer sur le sujet ; elle a suivi en cela les préconisations de l'association LNE (Cf. phase 1 fonctionnement).

La commune a d'ailleurs signé la charte « 0 pesticide ».

L'audit des pratiques préconise l'acquisition de matériel adapté (cf. rapport de préconisations de la FREDON) afin de pallier à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien :

- 1 broyeur de végétaux
- 1 désherbeur à gaz
- 1 débroussailleuse à batterie
- 1 tête de coupe « city cut »
- 1 binette à batterie
- 2 tailles-haies à batterie
- 1 sécateur électrique
- 1 aspirateur à feuilles

Les dépenses éligibles s'élèvent 27 725,10 €.

La subvention régionale demandée est de 8 300,00 €, soit 30 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Travaux de réhabilitation de la piscine de Pithiviers-le-Vieil, CC du Pithiverais.

La Communauté de communes du Pithiverais souhaite entreprendre des travaux de réhabilitation de la piscine de Pithiviers-le-Vieil, rendus nécessaires pour permettre sa réouverture. Des travaux de mises aux normes sont effectués également.

Cet équipement présente un intérêt économique et touristique pour le territoire. En effet, les habitants et les vacanciers apprécient ce cadre de verdure, convivial et familial.

Un équipement de ce type permet également de favoriser l'apprentissage de la natation. La piscine est ouverte dès le mois de juin et permet ainsi aux écoles primaires d'emmener les élèves dans le cadre de leur cycle de natation.

La réfection de l'établissement pourrait de plus, permettre de proposer à nouveau des leçons de natation individuelles et des cours d'aquagym ciblés.

L'ouverture de l'établissement permet aussi de créer quelques postes saisonniers de surveillants de baignade, de caissières, d'entretien.

Enfin, l'équipement réhabilité pourrait aussi permettre de développer quelques partenariats avec des structures ayant besoin de s'entraîner dans des conditions spécifiques, à l'exemple des sapeurs-pompiers, des gendarmes.

Les postes de dépenses concernés par ce projet :

- réfection des bassins extérieurs (grand et petit),
- extension du bac tampon,
- mise aux normes et la rénovation du bâtiment « vestiaires »,
- révision du circuit de circulation intérieur du bâtiment pour éviter le passage pieds chaussés et pieds non chaussés au même endroit, repositionnement de l'accueil, mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et réfection de la toiture,
- création d'un bac de rétention extérieur,
- remplacement de la régulation du traitement d'eau et système de traitement de l'eau,
- études diverses.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 1 135 387,84 € HT (les jeux d'eau ne sont pas subventionnables par la Région).

La subvention régionale demandée est de 227 000,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Chambon-la-Forêt, Commune de Chambon-la-Forêt.

Mme BEVIERE rappelle que le projet a déjà été vu au Bureau de décembre 2017, et que ce dernier avait suscité des débats. Il avait été décidé d'ajourner la décision du Bureau, notamment pour obtenir des informations complémentaires de la part de la commune.

Depuis, Mme BEVIERE s'est entretenue avec M. BERTHELOT, Maire de Chambon-la-Forêt et Mme LEVY, Présidente de la commission Enfance-Jeunesse à la CC Pithiverais Gâtinais. Le PETR a été destinataire du projet de bail professionnel entre la commune et l'association d'Assistantes Maternelles. Le montant du loyer est de 400 €.

Mme BEVIERE précise que 3 Assistantes adhérentes à l'association seront signataires du bail. Les locaux permettent d'accueillir une 4^{ème} professionnelle.

Mme BEVIERE sollicite à nouveau l'avis des membres du Bureau.

Rappel :

Coût HT du projet : 257 737,42 €.

Coût HT éligible : 236 151,87 €.

Subvention régionale sollicitée : 70 800,00 € (30 %) + bonus ESS 23 600,00 € (10%), soit 94 400,00 €

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Evolution du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Mme BEVIERE rappelle les principales modifications apportées au Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

La durée du contrat passe de 5 à 6 ans, mais à enveloppe constante.

Les enveloppes additionnelles « logement » et « espaces publics » sont intégrées aux lignes « classiques » du contrat.

L'enveloppe fonctionnement est déterminée par tranche, selon le montant du contrat. Pour le PETR, cette enveloppe est de 700 000 € maximum, dont 300 000 € pour l'animation, c'est-à-dire l'Agent de développement et son assistante, ce qui ne correspond pas aux besoins réels du PETR.

M. BOURGEOIS s'interroge de l'impact sur les cotisations au PETR 2018.

Mme BEVIERE précise que la préparation du budget 2018 est en cours, mais qu'elle n'est pas finalisée. L'augmentation de la cotisation reste une possibilité qui n'est pas à exclure.

M. TARTINVILLE estime que la baisse des dotations, le départ du Bellegardois vers le Gâtinais, mis en parallèle des compétences du PETR, dont le PCAET, font que cette hausse, bien que mesurée, paraisse inévitable.

Mme BEVIERE confirme que le départ du Bellegardois a eu un impact fort sur le financement du PETR (- 23 108 € de cotisations au PETR, - 1 200 € dans le forfait Région).

David VOYER commente les deux tableaux de synthèse distribués aux élus. Ces éléments doivent permettre de préparer la rédaction d'un nouvel avenant au contrat, ou de solliciter la Région pour une modification plus importante, du type bilan à mi-parcours.

Le premier fait état de la consommation du contrat, en investissement et en fonctionnement. La synthèse, mesure par mesure, montre qu'il n'est pas nécessaire de travailler à un bilan dans l'immédiat, les disponibilités par grand axe stratégique restant suffisantes pour répondre aux demandes des porteurs de projets (principe de fongibilité par axe) d'ici fin 2018.

La Présidente du PETR a rencontré les Présidents des EPCI pour faire un point sur la faisabilité et le calendrier prévisionnel des projets les plus importants.

Le second présente un projet de refonte de la maquette financière du contrat, qui tient compte des modifications votées par la Région en décembre 2017. Les mesures sont toutes regroupées au sein du contrat, les montants dédiés aux enveloppes additionnelles (logement, espaces publics et pôle de centralité) sont fusionnés, l'enveloppe fonctionnement est portée à 700 000 € et le différentiel intégré à l'enveloppe fongible.

Ce n'est qu'au moment du bilan à mi-parcours, qu'il faut envisager plutôt fin 2018, début 2019, qu'une modification plus importante de la maquette sera étudiée. L'année 2018 pourra être consacrée au recensement des projets qui seront mis en œuvre entre 2018 et 2021, pour affiner le besoin et déterminer les montants nécessaires, mesure par mesure.

SAGE Nappe de Beauce : élaboration du projet de territoire sur le Puiseaux-Vernisson

Mme BEVIERE indique que cette délibération est supprimée de l'ordre du jour, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Nappe de Beauce du 9 janvier 2018 ayant décidé de ne pas mettre en œuvre ce projet.

SAGE Nappe de Beauce : étude de caractérisation de l'état quantitatif des ressources en eau du bassin du Fusin

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération. Comme pour tous les projets concernant le SAGE, il est précisé que la commande ne sera effectuée qu'après obtention des accords écrits de l'ensemble des financeurs. Les frais financiers qui seraient liés à cette opération ne pourraient, en aucun cas, être à la charge du PETR.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat Global d'Actions Essonne amont : lancement de la consultation « Etat final du suivi des masses d'eau ».

Mme BEVIERE rappelle l'obligation faite au PETR de réaliser une étude pour évaluer l'état final du suivi des masses d'eau dans le cadre du Contrat Global d'Actions Essonne amont. L'évaluation finale du contrat sera, quant à elle, réalisée en interne par l'animateur, en 2018.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Mme BEVIERE fait état de la défaillance du cabinet d'études Terres Neuves, mandataire pour la révision du SCoT.

La Présidente donne lecture du courrier reçu le 5 janvier 2018.

Elle précise que le PETR s'est rapproché du service juridique de l'Association des Maires du Loiret, pour se faire confirmer que le Cabinet PIVADIS puisse devenir le mandataire du marché (co-traitant jusque-là, avec IMPACT ENVIRONNEMENT) et que la signature d'un avenant au marché suffit pour assurer la continuité de la mission.

Cette confirmation a été donnée oralement, dans l'attente d'une réponse écrite.

Les élus s'interrogent sur la nature exacte du groupement initial, puisque cela induit une réponse juridique différente.

David VOYER précise qu'après un contact téléphonique récent avec le Chef de projets, il n'est pas prévu de décalage dans le calendrier de l'étude, ce qui permet une consultation publique avant l'été 2018 comme prévu.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 18 janvier 2018. Page 4 sur 5

Quentin MACKRE, recruté par PIVADIS, restera chef de projets de ce dossier, ce qui est rassurant.
Il sera demandé aux Communautés de communes de faire remonter dans les meilleurs délais leurs observations à recevoir sur le projet de DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), à la suite des ateliers qui vont se tenir dans les prochains mois.

- Guide du Routard 2019.

La Présidente indique que le territoire n'a pas été retenu pour cet appel à projets 2019, mais qu'une nouvelle candidature sera préparée pour 2020.

- Démission de Denis THION.

Mme BEVIERE fait état de la démission de Denis THION, actuellement délégué de la Communauté de communes Pithiverais Gâtinais et 1^{er} Vice-président du PETR.

Cette démission entraîne la nécessité de procéder à une nouvelle désignation, ce qui porte le besoin de désignation à deux délégués pour cette Communauté de communes, suite à la démission de M. GONOT de son mandat de Maire d'Auxy.

La Communauté de communes du Pithiverais doit procéder également à la désignation d'un délégué, en remplacement de M. TERTER, démissionnaire de son poste de 1^{er} adjoint au Maire d'Ascoux.

Les élus s'interrogent sur la procédure pour élire le Vice-président du PETR. Est-ce que les 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidents glissent d'un échelon ou l'élection concerne le 1^{er} Vice-président ?

Il est convenu de regarder dans le CGCT, les statuts et le Règlement Intérieur du PETR ne le précisant pas.

- Dates des prochaines réunions.

Le prochain Comité syndical se tiendra le jeudi 15 février 2018 à 17h30. Il traitera des Orientations Budgétaires pour 2018. Il sera précédé d'un Bureau à 16h. Les réunions se tiendront à la Salle des Fêtes de Puiseaux.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h10.

Monique BEVIERE, Présidente